

7ème Tournoi International des Gens-Bons de Coursac

Les 11 et 12 Juin 2022

REGLEMENT PARTICULIER

Ce Règlement particulier complète le Règlement Général des Compétitions

1. Le tournoi international est autorisé sous le numéro (demande en cours) Le juge arbitre du tournoi, désigné par le Comité d'Organisation, est Eliane LUDWIG ses décisions sont sans appel.
2. Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD, des règlements particuliers de la Ligue Nouvelle Aquitaine de Badminton et du règlement ci-après.
3. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD ou sa fédération d'appartenance, et doit être en possession de sa licence compétition.
4. Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.
5. Aucune spécification horaire ne sera prise en compte lors de l'inscription des joueurs.
6. La compétition est ouverte aux joueuses et aux joueurs de séries : N2 à NC, licenciés à la FFBAD en simple, double et double mixte. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs autorisés à jouer en compétitions seniors.

Le tournoi est limité aux 180 premiers inscrits par ordre d'arrivée en fonction de la réception du mail ou de l'inscription papier.

7. Les joueuses et joueurs peuvent s'inscrire dans les tableaux de simple, de double ou de mixte, à raison de 1 tableau par jour. Les simples et les mixtes le samedi, les doubles le dimanche. Tous les tableaux se dérouleront en poule, en élimination directe en sortie de poule. Des poules de 4 ou 5 seront privilégiés. Les matchs se joueront en 2 sets gagnants de 21 points conformément au règlement intérieur.
8. Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper, en cas d'inscriptions insuffisantes, un ou plusieurs tableaux d'une ou de plusieurs séries dans la série supérieure.
9. Les joueurs classés dans diverses séries joueront dans les tableaux correspondants à leur classement si telle est leur inscription à la compétition.
10. Les tableaux seront faits à partir du 03 Juin 2022 donc la date limite de réception des inscriptions est 02 Juin 2022 cachet de la poste faisant foi. Les inscriptions seront prises en compte par rapport à leur date d'arrivée, confirmées par réception du règlement (virement ou chèque).

Le montant des droits d'engagement est de : 14 € pour 1 tableau et de 17 € pour 2 tableaux.

11. Les inscriptions se feront par mail à l'adresse suivante : oliviergabet@sfr.fr ATTENTION, L'inscription par mail ne sera validée qu'à la réception du règlement par chèque adressé à Mme RIEU Fany, 13 route de la fontaine des Privats, 24430 Coursac ou par virement sur le compte bancaire suivant : COURSAC BADMINTON - CREDIT MUTUEL DU SUD OUEST - IBAN : FR76 1558 9245 8007 2520 8144 010 BIC : CMBFRF2BARK
12. Les inscriptions de joueurs d'un club par un autre club ne seront prises en compte que, si et uniquement les joueurs concernés ont confirmé leur inscription. Aucune inscription ne sera prise par téléphone. Toute modification et annulation devra être faite par écrit. Le partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir, par écrit, l'organisateur de son choix du nouveau partenaire ou de sa non-participation sinon le caractère volontaire du forfait sera retenu par le juge arbitre.
13. Le compétiteur est seul responsable de ses inscriptions et ne pourra se retourner, en cas d'erreur d'inscription, sur une tierce personne.
14. Le tirage au sort sera effectué le 03/06/2022 suivant la dernière mise à jour FFBaD des CPPH au 02/06/2022. Aucun remboursement ne sera fait pour les forfaits non signalés et non justifiés après les tirages au sort.
15. Les convocations seront envoyées par e-mail quelques jours après le tirage au sort. Attention, très important => au cas où le déroulement de la compétition serait rapide seuls les horaires de convocations sont à prendre en compte (les horaires de match sont donnés uniquement à titre indicatif). Tout joueur non présent à son heure de convocation s'expose à être déclaré forfait par le juge arbitre.
16. Tout participant doit se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition.
17. Les joueurs disposent de trois minutes entre l'appel et le début de leur match. Dès l'arrivée des participants sur le terrain, ils effectueront le tirage au sort, testeront leurs volants, puis auront le temps restant pour la prise de contact avec le terrain.
18. Seuls, auront accès au plateau de jeu, les joueurs appelés et ayant à disputer un match, les membres du comité d'organisation, les juge arbitres, les arbitres (ou faisant office) ; les coaches.
19. Les matchs seront auto arbitrés.
20. L'horaire de chaque match sera affiché dans la salle. Les matchs pourront être appelés avec 45 minutes d'avance sur l'horaire prévu. Il est donc indispensable que les joueurs soient présents dans la salle au moins 45 minutes avant le début du match. Le temps de repos entre deux matches sera de 20 minutes.
21. Les volants seront à la charge des joueurs. Le volant officiel, homologués FFBaD, sera le BABOLAT 3 pour toutes les séries. Des boîtes de volants seront en vente sur le tournoi.
22. Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain autre que l'infrastructure sera comptée faute sauf au service où le joueur pourra servir une seconde fois. Il sera compté faut ensuite pendant l'échange.
23. Tout joueur quittant le gymnase devra en avertir les juges arbitres. Dans le cas contraire, il risque d'être déclaré forfait si son match est avancé pour le bon déroulement de la compétition ou si l'avance est trop importante.
24. En cas de WO non justifié, les sanctions définies par la FFBAD seront appliquées.

25. Une tenue de sport correcte (selon les règles de la FFBAD), sera exigée lors du tournoi et tout manquement sera sanctionné comme indiqué dans la circulaire compétition, chapitre 3.1.C2.
26. Les récompenses ne seront remises qu'à la fin de chaque journée du tournoi pendant la cérémonie protocolaire aux lauréats présents. Seul, l'organisateur se donne le droit de modifier le déroulement de la remise des prix.
27. Droit à l'image : dans le cadre de la compétition, les joueurs seraient susceptibles d'être pris en photo pour une publication sur le site internet du club, voire sur d'autres sites de badminton (Ligue Nouvelle Aquitaine de Badminton, FFBaD...). Sans avis contraire écrit et signé du joueur, l'inscription au tournoi vaudrait acceptation de ce point de règlement et de la renonciation au droit à l'image par le joueur.
28. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.